

Introduction

Anna-Christine Weirich, Anne-Christel Zeiter, Malika Ben Harrat and Fanny Macé

Number 15, 2022

La notion de « voix » en sociolinguistique et sciences sociales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1087714ar>

DOI: <https://doi.org/10.21083/nrsc.v2022i15.6886>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

University of Guelph, School of Languages and Literatures

ISSN

2292-2261 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Weirich, A.-C., Zeiter, A.-C., Ben Harrat, M. & Macé, F. (2022). Introduction. *Nouvelle Revue Synergies Canada*, (15), 1–14. <https://doi.org/10.21083/nrsc.v2022i15.6886>

© Anna-Christine Weirich, Anne-Christel Zeiter, Malika Ben Harrat, Fanny Macé, 2022



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Introduction

Anna-Christine Weirich
Anne-Christel Zeiter
Malika Ben Harrat
Fanny Macé¹

Prime Minister Justin Trudeau visited the tipi the morning after the RCMP allowed demonstrators to relocate it. He entered wearing a denim jacket with the words “150 years young” on the back. The demonstrators hadn't invited Trudeau; he just showed up. According to accounts from both sides, the prime minister did not make any concrete commitments to demonstrators or address their demands for immediate recognition of Indigenous land claims and rights. But he did commend them for being these strong voices, for being courageous. (Cole, 2020, p. 113)

Dans son livre primé *The Skin We're In* sur le racisme systémique et la violence policière, le journaliste Desmond Cole décrit comment, en 2017, à l'occasion de la célébration du 150^{ème} anniversaire du Canada à Ottawa, des activistes autochtones, membres de la nation anishinaabée, ont tenté d'ériger un tipi sur la colline du Parlement. Les personnes présentes souhaitaient ainsi mettre en évidence la nature coloniale de la fondation du pays et faire valoir leurs revendications sur la terre et l'eau. Avant d'arriver à leurs fins, les militants-es étaient arrêtés-ées par la police et plusieurs personnes accusées d'intrusion, alors que le tipi avait été installé sur un territoire revendiqué par la nation algonquine et symboliquement reconnu comme tel par le gouvernement canadien. Cole (2020, p. 111-112) rappelle en effet que le parlement canadien ouvre ses séances par la formule de reconnaissance du territoire où il reconnaît se trouver sur le territoire algonquin non cédé, alors que, dans le même temps, les membres des tribus algonquines ne peuvent toujours pas y mener leurs cérémonies et y exprimer leur identité communautaire sans subir de sanctions. Dans ce contexte, le fait qu'un Premier ministre devenu célèbre dans le monde entier pour sa politique de diversité fasse l'éloge du courage et des « voix fortes » des activistes anishinaabés-ées semble plutôt paradoxal : la reconnaissance discursive portée par Trudeau lors de leur action – de même que le rituel d'ouverture des séances parlementaires – agissent sur la reconnaissance symbolique des Premières Nations, tout en voilant dans le même temps le besoin de redistribution de ressources destinées à contrer la minorisation économique et politique que symbolise en partie la revendication des droits à la terre et à l'eau. Or, comme le souligne Fraser (2011), la reconnaissance et la redistribution sont de fausses antithèses : l'une ne va pas sans l'autre dans la justice sociale. Ainsi, dans ce qui apparaît comme une manœuvre de banalisation rhétorique pour Cole, Trudeau passe en effet sous silence les revendications effectives des Premières Nations tout en agissant dans le sens d'une valorisation de la diversité canadienne, ce qui revient à ne reconnaître réellement ni les droits des Premières nations ni l'histoire coloniale :

Canada officially turned 150 on the first day of July in 2017, and the government wanted us to celebrate this round number of colonial conquest. Of course, we didn't recognize the event in quite that way. Instead we talked about diversity, progress, and obedient corporate patriotism. Canadians are so polite, we hesitate to brag about how well we've stolen this land. Ours is a humble colonialism. (Cole, 2020, p. 107)

Ce que Cole (2020) décrit ici est un jeu de voix, de contre-voix, de silences et d'assourdissements régis par des préoccupations variées d'ordre social, politique et économique ayant pour but de valoriser le courage d'une population minorisée à défendre sa cause. Ainsi, cela revient à reconnaître implicitement les mécanismes de pouvoir auxquels cette voix se confronte tout en l'instrumentalisant au bénéfice de ce même pouvoir. L'image sociale (Avanza et Laferté, 2005) de la force dominante est ainsi préservée tout en renforçant la domination effective exercée sur une population identifiée (Avanza et Laferté, 2005) comme étant en marge de la société canadienne dominante. Dans le discours politique, l'alternance de l'explicite – le dit – et de l'implicite – le non-dit – est une ressource rhétorique courante, notamment en termes de rythme d'élocution ou de pauses (Duez, 2003 ; Béchet et al., 2013) destinées à « garder un équilibre entre le dit et le non-dit » (Duez, 2003, p. 81). Tout comme la parole, le silence apparaît donc comme un lieu de pouvoir accessible aux élites, évidemment, mais aussi à toute forme de résistance face au pouvoir dominant (Busch, 2013) lorsqu'il s'agit du choix conscient de ne pas répondre ou de ne pas s'exprimer alors que cela est requis par l'interlocutrice ou l'interlocuteur qui se considère en position haute. Ainsi, ces dynamiques courantes dans le jeu politique apparaissent également à tous les niveaux de l'espace social jusqu'aux rapports interindividuels. Reconnaître, faire taire, se taire ou entendre la voix d'autrui, en particulier lorsque le processus s'engage au sein de relations de pouvoir plus ou moins explicites, peut en effet signifier parler à sa place, l'assigner au silence, le forcer à parler immédiatement ou, au contraire, de manière différée, défendre son point de vue, le traduire, l'interpréter, le manipuler, dans tous les sens du terme : on retrouve ici toute l'ambivalence de l'expression *Traduttore, traditore*, une ambivalence qui ne cesse de questionner dès que la notion de « voix » est mobilisée en sciences humaines et dans l'intervention sociale.

Le numéro que nous proposons ici se donne pour objectif de réfléchir à la « voix » dans différents contextes où la parole joue un rôle important : politiques linguistiques et minorités francophones en Ontario, accueil des nouveaux arrivants et défense de leurs droits dans différents pays, archives coloniales, corpus et éthique de la recherche en sciences sociales, réseaux sociaux, centres d'appels, enseignement-apprentissage de la L2 ou encore contexte migratoire sont autant d'espaces relevant de problématiques différentes où la voix résonne ou se tait en fonction d'enjeux divers. Pourtant, les questions rencontrées semblent bien toujours être celles d'une tension constante entre la reconnaissance d'une authentique légitimité à se faire entendre et un besoin de (re)distribution de certaines ressources, ce qui permet de réfléchir à ce que cache, au fond, la notion de « voix », si difficile à définir. La métaphore de la « voix » (« voice »), au sens d'« avoir une voix », s'est en effet généralisée dans le discours public et scientifique (voir Veniard, dans ce numéro), en particulier dans les contextes anglophones et francophones. Si, en effet, depuis le structuralisme, on parle beaucoup de voix en analyse littéraire et narratologie, dans une recherche constante de définitions et d'outils de description (voir par exemple Baroni, 2021, ou Rabatel, 2016), la notion est toujours plus mobilisée sans être vraiment définie en sociologie, anthropologie, didactique, philosophie du langage, psychologie sociale, etc. ainsi que dans le monde du développement personnel, du management d'entreprise ou encore dans le domaine public. L'usage parfois inflationniste du terme a ainsi fait d'une notion fondamentale des luttes pour l'émancipation un *topos* largement répandu dans le discours quotidien, contribuant à brouiller son élan initialement critique et anti-oppressif. Il importe donc de revenir aux fondements de la notion de « voix » telle qu'elle peut et doit être mobilisée par les sciences humaines et sociales critiques, et ce d'autant plus que la revendication de faire entendre certaines « voix » minorées n'a le plus souvent qu'une fonction symbolique, instrumentalisée à des fins stratégiques dans les discours sur la diversité (voir Weirich dans ce numéro), comme l'a montré l'exemple du discours de Trudeau. Au niveau des individus, la « voix » est par ailleurs principalement abordée en regard de personnes marginalisées ou vulnérables, donc de celles qui, soumises à différentes formes de discrimination, ne sont pas en position de pouvoir social et à qui il s'agit *a priori* d'en (re)donner. Il est cependant assez rare que les discours concernant la « voix » soient accompagnés de réflexions sur les conditions d'émergence et de réception de ces voix : de là, la pertinence de s'interroger sur les raisons pour lesquelles certaines voix peuvent ou non – voire veulent ou non – être entendues, par qui, comment, pourquoi et avec quelles conséquences. Dans ce contexte, il s'agira de (re)penser le rôle du ou de la chercheur-e lors du choix de « reconstruction » et d'émergence de ces voix (voir Van den Avenne et Leroy dans ce numéro).

Si, dans son sens premier, la voix est d'abord un phénomène vocal, sonore, c'est donc ici la dimension « d'avoir une voix » dans son sens métaphorique qui nous intéressera, en tant qu'objet d'étude en linguistique et, surtout, en sociolinguistique : le spectre des registres, variétés et accents (Bakhtin, 1981 : *raznorecie*), le plurilinguisme, la littératie, etc. touchent en effet aux capacités individuelles différemment valorisées (Bourdieu, 1982 ; Boudreau, 2016) et marchandisables (Duchêne et Heller, 2012) de se dire et de se revendiquer dans des sociétés structurées horizontalement et verticalement, faisant de la langue et, par corollaire, de la voix, un important facteur de pouvoir. À travers la mobilisation des concepts, théories et méthodes de la sociolinguistique, de la sociologie et de l'anthropologie, les articles rassemblés dans le présent numéro chercheront ainsi à expliciter ce qu'« avoir une voix » veut dire et à créer des ponts de dialogues interdisciplinaires.

La notion de « voix » dans le discours scientifique

Au sens littéral, la « voix » en tant que phénomène articulatoire et phonétique intéresse depuis longtemps l'anthropologie et la linguistique (Dolar, 2006 ; Le Breton, 2011), et notamment la sociophonétique lorsqu'il s'agit d'investiguer ce qui se situe au croisement de phénomènes vocaux et sociaux (pour un état de la question, voir Candea et Trimaille, 2015). Depuis les années 1960, un sens métaphorique (Tardy, 2010) et une perspective critique (Heffer, 2013) se sont associés à la notion dans différents domaines de recherche, grâce à la pensée féministe et postcoloniale (hooks, 1989/2015; 1999). Ces contextes concernent plus particulièrement la reconnaissance des acteurs-rices sociaux-les, ce qui mène à interroger non seulement les relations sociales, mais aussi les méthodes de recherche (Draghici et Garnier, 2020 ; Morris, 2010 ; Sirota, 2010 ; Tisdall et Punch, 2012 ; voir Farmer ; Goudet et Paquette ; Leroy dans ce numéro), l'utilisation généralisée et souvent ambiguë de la notion de « voix » provoquant en effet un certain scepticisme. En 1952 déjà, au sujet de la relation coloniale, Fanon (1952/2015) souligne ainsi l'interdépendance entre colonisateur-trice-s et colonisé-es, qui ne peuvent exister indépendamment les un-es des autres, un constat qui ne cesse de se reproduire entre les membres de l'ordre dominant et de l'ordre dominé : enseignant-es et apprenant-es, accueillant-es et nouvelles et nouveaux arrivant-es, majorités et minorités linguistiques, etc., une interdépendance qui ne va pas sans questionner les fonctionnements complexes de la hiérarchisation des « voix ». Dans la ligne des recherches féministes et postcoloniales, notamment, d'autres auteur-es ne cessent ensuite de questionner cette relation, à l'instar de Spivak (2003, p. 102) qui définit la personne « subalterne » – quelqu'un « sans possibilité de fuite par mobilité sociale » (nous traduisons) – dans une relation d'interlocution silencieuse face à l'ordre dominant. Selon l'auteure, ce silence – ou cette

absence de « voix » – est lié aux phénomènes de domination qui ne font exister la personne ou le groupe dominé·e qu'en regard des termes et des normes de la culture dominante. Spivak (2003) met ainsi en garde contre les dangers d'une reproduction de ce mécanisme de reconstitution du sujet parlant par des chercheur·es ou des militant·es contemporain·es issu·es des franges dominantes de la société. Dans sa critique des travaux de Kristeva (Spivak, 1981), elle questionne par ailleurs, comme Cole au sujet de Trudeau, la manière dont le monde occidental s'approprié la condition de ses « subalternes » pour servir ses propres causes en portant leurs voix. Bhabha (1984) relève par ailleurs que la relation des cultures dominées à la culture dominante n'est pas simplement antagoniste : comme l'évoquait Fanon (1952/2015), toutes deux sont dans une relation de besoins mutuels sous bien des aspects, une relation qui se complexifie sans cesse en fonction d'autres facteurs, notamment celui du genre. La relation de domination qui préside à la question de savoir qui peut, doit, veut avoir une « voix » entendue dans un contexte donné doit donc être conçue en dehors de toute considération essentialiste et dans une perspective multidimensionnelle.

En sociolinguistique, qui est le domaine sous-tendant plus précisément ce numéro, savoir quelles sont les « voix » qui importent est en outre devenu un questionnement récurrent depuis les années 1960 afin de reconnaître les inégalités (socio-)linguistiques, elles-mêmes révélatrices d'inégalités sociales plus profondes. La sociolinguistique dans son versant critique – au sens de la sociologie « critique » bourdieusienne – s'est attachée à investiguer les liens existant entre la langue dans ses variations et l'identité revendiquée ou assignée, autrement dit entre les faits sociaux et langagiers. Qui parle à qui, pour qui, comment, pourquoi et avec quelles conséquences, deviennent progressivement des questions centrales et interrogent plus fondamentalement les mécanismes de pouvoir et de reproduction des inégalités sociales qui, bien que liées à différents types de marqueurs identitaires (genre, ethnicité, âge, origines socioculturelles et socioéconomiques, etc.), se matérialisent à travers l'usage de la langue et le discours (pour un état de la question, voir par exemple Boutet, 2017). Dans ce contexte, la notion de « voix » est fréquemment attachée à un passage de Hymes (1983/1996, p. 64), le seul où il mobilise la notion de « voix » autrement que dans son sens stylistique et narratif :

Even if the country remains, so far as the media detect, linguistically simply some sort of mush, those who believe in a society better than we now have should develop a well-grounded critique. What ideal or vision can we entertain in terms of language?

Two ingredients of a vision are longstanding. One is a kind of negative freedom, freedom from denial of opportunity due to something linguistic, whether in speaking or reading or writing. One is a kind of positive freedom, freedom for satisfaction in the use of language, for language to be a source of imaginative life and satisfying form. In my own mind I would unite the two kinds of freedom in the notion of **voice: freedom to have one's voice heard, freedom to develop a voice worth hearing**. One way to think of the society in which one would like to live is to think of the kinds of voices it would have.

If issues couched in terms of language may come to the fore in ways not expected, now is the time to build knowledge needed to understand them when they arise. If the condition of American society is not satisfactory, language may be a sphere in which to raise consciousness and direct critique. (Hymes, 1983/1996, p. 64) (nous soulignons)

L'idée de développer une « voix digne d'être écoutée » (nous traduisons) prend de l'ampleur dans le champ et « avoir une voix », « écouter la voix », ou même « donner une voix » (Blommaert et Backus, 2013) apparaissent comme des revendications centrales dans les domaines touchant à la socialisation langagière, primaire ou secondaire, notamment en pédagogie critique ou en didactique des langues étrangères et secondes (Bell, 2017 ; Collins, 2013 ; Juffermans et Van der Aa, 2013 ; Morrell, 2008 ; Pennycook, 2001 ; Rampton et al. , 2018; voir Sirota, 2010, pour les perspectives de la sociologie de l'enfance et Farmer dans ce numéro pour un aperçu critique) : si le langage et le discours sont vecteurs d'inégalités, il s'agit de réfléchir aux modes d'intervention possibles pour rééquilibrer ces inégalités. En d'autres termes, pour aller dans le sens d'une meilleure distribution de la « liberté positive » de faire usage de la langue, il importe de contrer ce que Hymes (1983/1996) décrit comme la « liberté négative », à savoir le refus d'octroyer à autrui certaines opportunités sous des prétextes supposément linguistiques. Van den Avenne (dans ce numéro) montre par exemple que de telles oppositions sont liées à un manque effectif ou perçu de ressources dans la langue dominante ou valorisée. Heffer (2013, p. 3) soutient ainsi que la notion critique de « voix » « implique nécessairement l'auditeur et la société dans son ensemble », l'« opportunité » apparaissant comme un concept fondamental de la pensée libérale ne devant pas être refusé à cause de « quelque chose de linguistique ». La liberté positive, ou « voix qui mérite d'être entendue », implique toutefois un jugement de valeur qui souligne que toutes les voix ne portent pas la même valeur dans tous les contextes. Or, ces jugements implicites et explicites s'appuient sur des représentations concernant tant les qualités linguistiques de la voix évaluée que les caractéristiques extralinguistiques et la position sociale de l'orateur·trice (Heffer, 2013, p. 3). Il s'agit là d'un paradoxe issu de pratiques sociolangagières volontiers « glottophobes » (Blanchet, 2016) et d'idéologies linguistiques souvent contraires à la pratique. En témoignent les entreprises qui, pour optimiser leurs chiffres d'affaires, font le pari de la délocalisation et

misent sur la neutralité et l'ubiquité des voix, sans considérer les limites de la réception des accents (Poster, 2007) et du voilage de la localisation (Sonntag, 2009, p. 9). Au-delà de l'illusion de pouvoir dépouiller ces voix de leurs caractéristiques initiales, ces procédés ne font que discréditer, à leur insu, les locuteurs·rices les utilisant, voire les entreprises qui les emploient. L'accent venu d'ailleurs associé à des incompréhensions socio-culturelles (voir Cuisance, ce numéro) continue en effet de reproduire des représentations sur les liens entre langue, place sociale et, trop souvent, intelligence, des représentations qui naturalisent encore et toujours la hiérarchie entre les peuples et les individus. Ceci implique donc aussi que la liberté de développer une voix digne d'être écoutée se réfère notamment aux possibilités de s'approprier la langue légitime et valorisée, quelle qu'elle soit, et donc, notamment, à la question de l'accès aux institutions de formation.

La voix intersectionnelle

La définition de la « voix » qui sous-tend ce numéro doit d'abord se comprendre dans le sens d'une revendication au droit d'être écouté·e, d'être pris·e au sérieux, et donc aussi d'accéder à des ressources linguistiques permettant d'amoindrir l'effet d'autres marqueurs sociaux potentiellement discriminants. Or, on peut interpréter la définition de Hymes (1983/1996) de façon à établir que la « voix » est considérée comme un privilège et que ceux et celles qui détiennent ce dernier ne le perçoivent généralement pas comme tel (McIntosh, 1988; 2010) alors qu'*a contrario*, son absence est ressentie comme un manque presque vital (Amesberger et Halbmayr, 2008). Selon la même logique, la liste des « quarante-sept privilèges blancs » recensés par McIntosh (1988) relève également deux privilèges de « voix » (Weirich dans ce numéro). Or, chez McIntosh (1988, 2010), la « voix » ne vient pas non plus seule : elle est assortie cette fois de la race, ce qui tend bien à montrer que le refus d'écouter la « voix » d'autrui est avant tout le marqueur visible du refus plus profond de lui accorder le droit d'agir à parité en raison d'autres critères. En filigranes apparaît donc l'idée que le privilège d'avoir une voix se combine avec d'autres privilèges – notamment la blancheur ou la pertinence de la race, quelle qu'elle soit – pour déterminer la reconnaissance des positions des locuteurs et locutrices : la capacité seule de s'exprimer dans les langues et les registres attendus dans un contexte donné est en effet insuffisante, quoique nécessaire, pour être entendu·e (Hymes, 1983/1996, p. 70 ; voir aussi hooks, 1999a, p. 338 ; Pavlenko, 2005, p. 218 ; Siegal, 1996). Comme Hymes (1983/1996) et Heffer (2013), McIntosh (1988) souligne donc le rôle joué par le positionnement de l'auditeur·trice pour avoir la parole, de la même manière que Pavlenko (2001) décrit les discriminations liées au genre comme toujours liées à d'autres facteurs : si, pour l'auteure, il s'agit toujours de « gender and X » (p. 141), on pourrait ainsi dire que la langue est toujours dépendante d'autres paramètres agissant en synergie comme autant de tremplins d'inégalités : c'est ce que nous appellerons désormais l'intersectionnalité de la « voix ». En contexte migratoire, par exemple, les sujets font ainsi souvent l'expérience de difficultés qui sont d'autant plus difficiles à diagnostiquer et donc à surmonter qu'elles sont voilées par le critère de la langue. Les qualifications professionnelles passent alors au second plan sous prétexte que le niveau de maîtrise dans la langue du lieu ne permet ni d'en faire la preuve, ni de les mettre en action. Le fait de ne pas considérer que ce manque langagier puisse être comblé si les conditions sont créées pour le faire témoigne d'un refus de reconnaissance général des formations effectuées à l'étranger et des politiques migratoires protectionnistes tendant à rejeter « l'étranger ». La déqualification liée à la migration est ainsi non seulement fonction de la drastique réduction de la portée des ressources langagières des personnes migrantes, mais également et surtout des obstacles sociaux, administratifs et économiques rencontrés pour accéder à une « voix » considérée digne d'être entendue et écoutée. Or, force est de constater que les réponses données par chaque individu pris dans de telles situations varient considérablement. Parmi les défis variés que rencontrent les personnes en situation de vulnérabilité, les représentations sociales liées à la place de la personne migrante dans la société, à ses origines langagières et culturelles ou encore à ce que signifie vivre dans une nouvelle langue et un nouveau contexte social jouent ainsi un rôle important qui s'articule sans cesse avec les idéologies présidant à l'organisation sociale du groupe dominant. Ces représentations font une différence en termes d'auto- et d'hétéropositionnements quand il s'agit de parler ou de rester muet, soit de parvenir à donner plus ou moins de poids à sa voix dans certaines situations.

Considérer que la valeur d'une langue dépend de la « satisfaction » que l'on retire de son utilisation, ce que Hymes (1983/1996) définit comme une « liberté positive », semble donc insuffisant en regard de la conscience qu'a la personne du jugement social porté sur sa « voix », donc sur sa possibilité de défendre sa place, son rôle, ses droits, au sein de la société. En d'autres termes, la « satisfaction » que procure l'utilisation d'une langue relève de sa portée sociale, c'est-à-dire du degré d'influence qu'elle permet d'exercer sur la personne qui écoute (hooks, 1999a, p. 338). La « reconnaissance » de la légitimité des « voix » apparaît donc bien comme une condition pour les faire entendre (Webster et Kroskrity, 2015, p. 4), leur audibilité étant fortement liée à des jugements de valeur que Luke (1996, p. xi) définit comme une différence à la fois potentielle et réelle. Hymes (1983/1996, p. 212) souligne bien l'importance de considérer les inégalités linguistiques en fonction du « caractère historique » des langues. Les inégalités linguistiques doivent en effet être pensées dans l'articulation des jugements de valeur portés sur sa propre langue et celle d'autrui, leur potentiel, leurs fonctions, les acteurs·trices en présence et les conditions sociohistoriques

(Heller, 2002) de chaque situation, au niveau des macro-, méso- et microstructures interactionnelles (Py et Gajo, 2013, p. 71-72).

Des voix vulnérables et marginalisées

Ainsi, réfléchir à la notion de « voix » revient aujourd'hui à s'interroger moins sur la « voix » comme privilège figé, donné ou non une fois pour toutes, comme peuvent le suggérer certaines lectures de Hymes (1983/1996), que sur l'absence ou le déni du droit à revendiquer et à défendre sa place sociale pour certains groupes ou catégories de personnes. C'est la raison pour laquelle tous les articles rassemblés ici investissent des « voix » vulnérables ou marginalisées et cherchent à en diagnostiquer les causes comme les effets.

L'historicité de la notion de voix est tout d'abord questionnée par Diane Farmer, qui en retrace l'itinéraire dans le domaine de la sociologie et des sciences sociales de l'enfance. Elle problématise le fait d'assumer, en tant que chercheur-e, que quelqu'un ait plus ou moins de voix, et notamment de questionner une éventuelle attitude paternaliste dans le fait de vouloir ou de croire « donner voix ». La question est ainsi de savoir qui a le pouvoir de donner voix à qui, dans quelles circonstances et pourquoi, ce qui renvoie aux idées de privilèges et de processus de minorisation et de marginalisation mentionnés plus haut. Dans le contexte de la recherche menée avec des enfants, considérer ces derniers comme incapables d'avoir une voix relève de l'adultisme, que Sirota (2010), Matthews (2007) ou encore Lee (2001) décrivent comme une limitation de l'enfant à son immaturité, ce dernier ne servant que de grille de compréhension d'une société d'adultes. Où se trouvent les sujets de la recherche et comment celle-ci en parle sont des questions qui devraient donc se poser aux chercheurs-es de toutes les disciplines, dans la ligne d'une déconstruction de la « conception englobante, universaliste, de l'être humain » (Lahire, 2019), c'est-à-dire d'une décentration du chercheur comme adulte, mais aussi comme blanc, masculin et non-migrant (immobile).

Les recherches sur les groupes minorisés et les personnes marginalisées, dont on entend plus rarement ou plus difficilement les « voix », composent ensuite le cœur de ce numéro : Marie-Laure Cuisance se penche sur la question de la légitimité ou de l'illégitimité des voix de téléopérateurs-trices marocain-es travaillant pour une entreprise française off-shore dans un contexte d'effacement de leurs répertoires socioculturels et linguistiques. Fanny Macé se penche sur l'évolution de la construction identitaire franco-ontarienne et de l'idéologie monolingue en revisitant le documentaire « Deux voix comme en écho » de Claudette Jaïko, à la lumière des notions de citoyenneté linguistique, de voix et d'agentivité. Malika Ben Harrat et Anne-Christel Zeiter travaillent avec des apprenants-es de langue étrangère en contexte homoglotte et institutionnel, comme le fait Anna-Christine Weirich en contexte informel : dans les deux cas, la voix y devient une « compétence à réapprendre suite à une déqualification sociale et professionnelle » (Ben Harrat et Zeiter). On trouvera ainsi plusieurs textes traitant des personnes migrantes dans différents contextes : en Suisse (Ben Harrat et Zeiter), en France (Veniard, Leroy) et au Québec (Goudet et Paquette qui font référence, qui plus est, aux « populations les plus défavorisées », Weirich), avec des différences notables en termes de qualifications professionnelles, de répertoires langagiers et de statuts de résidence. Chantal Bayard et Laurence Charton étudient quant à elles les voix de mères québécoises qui n'allaitent pas et se voient marginalisées et jugées par un discours pro-allaitement. Dans une perspective plus réflexive et méthodologique sur la recherche, Delphine Leroy interroge les moyens qu'ont les chercheurs-es de restituer les voix de leurs participants-es par leur transcription dans une langue qui ne leur est pas usuelle, sans pour autant en trahir le contenu. Tout en réfléchissant à leur propre approche méthodologique et à la manière de « re-qualifier » (Payet et al., cités par Goudet et Paquette) les voix des personnes rencontrées, Anne Goudet et Chantal Paquette proposent une analyse des perceptions qu'ont les personnes migrantes de leur environnement quotidien montréalais dans lequel elles ont pu se sentir marginalisées, notamment en raison de leur appartenance ethnique. Cécile Van den Avenne s'intéresse aux sujets coloniaux, rendus muets dans les rapports sociaux et sociolangagiers de leur époque, un effet d'autant plus durable qu'à la différence des voix des colonisateurs, celles des colonisés-ées sont mal, voire pas du tout, archivées, les rapports de pouvoir éternalisant ainsi le « point de vue des vainqueurs » : c'est aussi l'effet du discours biaisé de Trudeau face aux activistes de la nation anishinaabée et à leurs voix, dans un rapport de pouvoir très inégal. Souvent, le regard sur la marginalisation est ainsi problématique en soi, parce qu'il opère dans une logique binaire (marginalisé-e vs. dominant-e, enfant vs adulte, migrant-e vs. Citoyen-ne, etc. ...) qui voile des réalités complexes. Face à cette forme d'éternalisation du pouvoir, on peut ainsi se demander à quel moment la personne cesse d'être un-e enfant (Farmer) ou un-e migrant-e et, surtout, comment et à quel degré elle y parvient (voir par exemple Giuliani et al., 2008).

Dans une réflexion plus orientée vers l'intervention sociale et didactique, Weirich se demande par ailleurs comment fonctionne la dialectique entre *accès* et *portée* de la voix de même que Ben Harrat et Zeiter interrogent la manière de former les apprenant-es de langue à s'aménager de meilleurs accès à des pratiques sociales dans la langue du nouveau lieu de vie en vue de développer leur répertoire langagier (hooks, 2015 ; Macé dans ce numéro). Macé se penche plus précisément sur la relation entre les micro-

actes de citoyenneté linguistique performés dans un contexte bilingue et, somme toute, précurseurs d'une certaine forme d'agentivité. Or, pour les groupes minorisés comme pour les personnes en manque de moyens langagiers, ces espaces et pratiques sociales restent souvent inaccessibles, ce qui a pour conséquence de rendre en retour les ressources langagières inaccessibles : le cercle est alors extrêmement vicieux.

Avec la question de savoir qui a le pouvoir de donner voix à qui, dans quelles circonstances et pourquoi, résonne également celle de comprendre si et en quoi il est important d'être entendu-e : une question dont la réponse semble évidente alors qu'elle est en réalité complexe. Plusieurs auteures de ce numéro considèrent ainsi le fait de rendre sa voix audible comme une marque d'agentivité (Van den Avenne, Macé, Ben Harrat et Zeiter, Farmer, Leroy), d'autonomie (Weirich, Cuisance) ou de citoyenneté linguistique (Macé). S'approprier une/sa voix est également conçu comme la possibilité de produire un contre-discours, de se réapproprier les savoirs produits sur sa propre société (Van den Avenne), ou encore de poursuivre ses propres intérêts et ambitions personnels (Van den Avenne, Weirich), ce qui représente une condition pour la participation politique et sociale (Weirich). Le domaine de l'éducation, de par son potentiel de développement de ressources langagières et sociales tout autant que par son pouvoir de (dé)légitimation, revêt en ce sens un rôle central dans la construction de la voix des apprenants-es (Juffermans et Van der Aa, 2013, p. 112), qui devient ainsi également une projection de l'identité sociale (Keane, cité par Van den Avenne), projection parfois autocensurée, tant « [s]autoriser à prendre la parole (face à un public) comporte ses éléments de risque » (Farmer).

Dans la même ligne, Ben Harrat et Zeiter considèrent que la voix, définie en termes de positionnements énonciatifs liés aux représentations sociales qui structurent l'agir social, peut (et devrait) être mise en évidence et travaillée en classe de langue étrangère ou seconde. S'appuyant sur les théories de la socialisation langagière qui mettent en évidence l'importance de faire entendre sa voix pour pouvoir accéder aux pratiques sociales, les auteures conçoivent en effet les auto- et hétéropositionnements comme des pratiques qui encouragent ou assignent au silence les voix des uns-es et des autres. Les apprenants-es d'une langue, qui sont avant tout des « personnes conduites à agir socialement dans un nouveau contexte social et langagier », peuvent ainsi apprendre à renforcer leurs autositionnements sociaux et à résister ou à jouer avec les hétéropositionnements dont ils et elles font l'objet. Le fait que Ben Harrat et Zeiter, Van den Avenne ainsi que Weirich traitent les capacités communicatives et connaissances langagières d'un individu comme constitutives d'un « répertoire langagier » (Busch, 2016 ; Blommaert et Backus, 2013) implique par ailleurs de considérer les ressources verbales et paraverbales utiles pour se faire comprendre, mais aussi les facteurs psychologiques et affectifs qui interagissent avec des facteurs interactionnels et historico-politiques. Il s'agit donc ici autant d'un développement du répertoire et des compétences communicationnelles que d'un appel à une approche critique en faveur d'un enseignement des langues qui prenne en compte les enjeux de pouvoir inhérents à l'espace social et qui veuille « modifier l'appropriation des discours » (Foucault, 1970/2015, p. 244). Avoir une voix, c'est ici oser occuper un espace, ce qui présuppose autant de subjectivité que de phénomènes de subjectivation. Macé évoque enfin aussi la question de savoir si les voix appartiennent seulement aux individus ou également aux groupes. Si Bayard et Charton mentionnent par exemple la « voix du mécontentement et de l'expérience », la voix devient alors bien une figure dans le discours, ou même une opinion, partagée par plusieurs personnes. Quoi qu'il en soit, la voix ne peut être considérée avec indifférence en fonction des sujets sur lesquels elle porte et des idéologies qu'elle véhicule.

Conditions pour « avoir une voix » : l'écoute

Dans la mesure où, comme on l'a vu, la voix n'est pas un privilège immuable, les moyens langagiers ne suffisant pas toujours à revendiquer sa place sociale et à défendre ses droits, les auteures de ce numéro identifient d'autres facteurs déterminant cette possibilité d'avoir une « voix » lorsque le besoin s'en fait sentir. Pour commencer, il faut avoir quelque chose à dire, et cela ne va pas de soi, tant cela découle de processus de conscientisation et d'encouragement (Wolfram, 2018). Or, les structures sociales déterminent les conditions de l'accès à des savoirs et à des réflexions permettant de se sentir légitime à se faire entendre, comme le montrent de nombreux travaux à la suite de Bourdieu et Passeron (1970). L'une de ces conditions, néanmoins, déjà amplement discutée dans ce qui précède et plus concrètement liée à l'idée de « voix », est d'avoir des moyens d'expression linguistiques permettant d'exprimer ces savoirs et réflexions. Goudet et Paquette, et Macé présentent ainsi des moyens d'intervention permettant de pallier le manque de ressources linguistiques par des vecteurs artistiques. La photographie pour les premières et le film pour la troisième représentent ainsi des possibilités d'accès aux perceptions et aux évaluations propres, l'accès aux médias pour la diffusion de sa voix devenant par ailleurs un facteur essentiel à l'ère de la numérisation, comme le montrent Bayard et Charton.

Ensuite, l'idée selon laquelle « parler au nom de l'autre ne perturbe pas le discours » (Alcoff, 1991, p. 118), idée socialement répandue car conçue comme facilitatrice de l'interaction, est discutée dans différents

contextes dans lesquels porter la parole d'autrui provoque des effets ambivalents. Les réflexions menées en sciences sociales sur la petite enfance révèlent la complexité de cette question au niveau de la recherche, comme le montre Farmer : certains-es chercheurs-es (comme James, 2007) rejettent en effet l'idée de pouvoir parler pour un groupe (comme celui des enfants), même si on en fait partie, tandis que l'idée d'un individu portant une voix autonome et agentive rencontre la critique d'une vision néolibérale et entrepreneuriale de la participation. Mais le contexte du dialogue, les participants-es et leurs positions de pouvoir ou encore l'atmosphère plus ou moins reconnaissante et ouverte entrent par ailleurs également en jeu en raison du caractère situé de la « voix » (Farmer). La rencontre entre les chercheurs-es et leurs participants-es peut alors aussi être perçue comme un moyen d'assurer le passage d'une voix d'un espace à un autre, plus large, comme le décrit Leroy lorsqu'un témoignage recueilli en entretien individuel vise la société française dans son ensemble : « cela il faudra l'écrire pour que les Français le sachent » (Leroy). Enfin, outre les moyens d'expression à la disposition des locuteurs-trices, les ressources communicatives permises par le discours méritent également d'être explorées. Si Goudet et Paquette soulignent, à la suite de Nykiforuk et al. (2011, cités par Goudet et Paquette, dans ce numéro), que « l'engagement des participant-e-s dans la recherche a également l'avantage de leur prouver que leur voix a réellement une valeur aux yeux de l'équipe de recherche et de la communauté locale qui sera témoin des résultats » (Nykiforuk et al., 2011, p. 3, cités par Goudet et Paquette), Van den Avenne montre en revanche que dans d'autres contextes, une prétendue incompréhensibilité sert à exclure certaines personnes du dialogue : ainsi, faire appel à la traduction, par exemple, revient aussi à reproduire une norme langagière qui serait la bonne pour la conversation, la voix de la personne traduite étant considérée comme insuffisamment fonctionnelle. Dans la même veine, Leroy interroge le processus de normalisation des voix par la réécriture et souligne que le travail de restitution d'une voix fidèle à ce qu'elle exprime relève de la responsabilité des chercheurs-es.

La question se pose toutefois également au niveau de l'intervention sociale et en particulier de l'accompagnement des nouvelles et nouveaux arrivant-es dans la société dominante. L'importance de ne pas parler à la place de la personne concernée, ce que différents-es auteurs-es décrivent comme un putsch énonciatif (Béguin-Jeaneret, 1988, p. 28 ; de Pietro et al. , 1989), apparaît en effet comme un impératif en vigueur dans les cercles d'activistes qu'observe Veniard en France. Changer le discours pour l'ouvrir à d'autres voix relève en effet d'une éthique langagière et d'impératifs doxiques qui sont à négocier pour éviter de créer d'autres barrières au dialogue. Ces impératifs, normes et attentes sont toutefois spécifiques à chaque contexte, comme le souligne également l'étude de Bayard/Charton, qui relève que le pouvoir d'une influenceuse peut se mesurer au nombre de personnes qui la suivent sur ses divers réseaux sociaux. Dans certains contextes, et en particulier dans ceux qui requièrent un haut niveau de spécialisation, il faut être expert-e (et/ou reconnu-e en tant que tel-le dans un microcontexte donné) pour avoir une voix efficace ou influente : laisser parler un-e avocat-e devant la cour augmente par exemple les chances de succès. Weirich (2018, p. 600) avance en ce sens l'idée que les répertoires langagiers peuvent avoir une dimension collective lorsque l'on a recours à des « langage brokers », c'est-à-dire à des personnes expertes de la langue/du discours et/ou de certains sujets. Lors de leur mobilisation, ces personnes porteuses de parole augmentent la marge de manœuvre de l'individu et contribuent à rendre sa voix audible.

Une autre condition pour avoir une voix est que les auditeurs-trices partent du principe que chaque être humain a un potentiel de voix, ce qui suppose un intérêt sincère pour l'écoute (Wolfram, 2018, p. 72). Les auditeurs-trices doivent accepter que d'autres personnes prennent l'initiative de parler quand elles le veulent, et non pas uniquement lorsque des orateurs-trices privilégiés-ées leur attribuent leur tour (Wolfram, 2018, p. 46) : il s'agit là de conditions essentielles pour susciter chez les locuteurs-trices la confiance d'être écoutés-ées, quels que soient leurs répertoires linguistiques, leurs moyens rhétoriques et leur expérience de la parole (Wolfram, 2018, p. 59). L'écoute a par ailleurs des répercussions sur l'audibilité des voix à long terme, comme le montre la recherche de Van den Avenne et son analyse de la représentation des voix, en particulier en contexte (post-)colonial. Les variations et variétés de langue y sont différemment valorisées pour marquer l'intelligence (ou son manque) ainsi que le degré d'altérité ou de proximité de la personne qui s'exprime. Celui qui écoute, en l'occurrence le colonisateur, a ainsi non seulement le pouvoir d'écouter (ou non), mais aussi celui d'archiver et de figer son évaluation et donc sa décision quant à ce qui compte comme voix ou pas. Le travail de Cuisance renvoie enfin la question de la voix à celle de l'écoute, de l'autonomie et du contexte. Dans une situation économique où la voix est le moyen, ou l'intermédiaire, d'un service qui est vendu, dans quelle mesure la métaphore « avoir une voix » peut-elle s'appliquer? Les clients disposent en effet du pouvoir d'accepter et de légitimer les voix des téléopérateurs-trices, mais les voix considérées comme légitimes dans ce contexte ne disposent que d'une autonomie limitée à l'interaction en cours. Par conséquent, Cuisance propose de traiter la « voix » comme objet et outil d'analyse destiné à dévoiler les mécanismes de légitimation ou de stigmatisation de ses locuteurs-trices. Il permet ainsi de montrer que la poursuite d'un objectif de rentabilité économique de l'interaction par la professionnalisation, la standardisation et la délocalisation des voix de ses salariés ne produit pas les effets escomptés. Des phénomènes de discrimination et de domination agissent par et sur ces voix, mais sont indissociables des espaces sociaux dans lesquels elles sont produites et entendues (Cuisance).

Les recherches empiriques sur la « voix » – quelles méthodes pour quels buts?

La notion de « voix » inspire les discours tant scientifiques que journalistiques, médiatiques et militants. Cette omniprésence cache toutefois des flous théoriques et méthodologiques: toutes les voix ne sont pas entendues au même degré, en fonction de l'entrelacs complexe de facteurs langagiers, ethniques, sexistes, contextuels, etc. Comment faire alors pour analyser les voix de différents-es acteur-trices et identifier les conditions nécessaires ou utiles pour avoir une voix? Comment faire, également, pour accéder aux voix inaudibles, et comment les écrire et en parler sans que le travail d'extraction-recomposition des chercheurs-es ne vienne paradoxalement déposséder les locuteurs-trices de leur voix (Leroy)?

Pour rendre justice à la conviction que les inégalités sont intersectionnelles, c'est-à-dire dépendent d'un réseau de facteurs complexes, nous devrions, en tant que sociolinguistes, nous préoccuper de décrire le rôle de la langue et des répertoires langagiers dans l'émergence de la voix, ce que Weirich propose de penser en termes de *portée* et d'*accès*. Cela implique une description approfondie des relations linguistiques et de leur articulation dans les cas spécifiques étudiés : quelles formes linguistiques ont une *portée* ? Dans quelle mesure sont-elles *accessibles* ? À Van den Avenne qui demande s'il faut « user de la langue dominante pour se construire une voix qui porte ? », Weirich répond par l'affirmative : bien que la réalisation de la voix soit spécifique au contexte, les langues de pouvoir et, en particulier, la langue officielle de l'État, est une condition préalable pour avoir une voix. En ce sens, les répertoires langagiers des individus reflètent les relations de pouvoir qui sous-tendent les relations sociolinguistiques auxquelles ils ont eu affaire tout au long de leur trajectoire (Blommaert et Backus, 2013, p. 29). Mais plus que de se limiter à la connaissance de la langue du pouvoir, une voix puissante peut s'approprier et transformer la langue sans se contenter de reproduire des manières efficaces de parler :

One can only say no, speak to the voice of resistance, because there exists a counter language. While it may resemble in ways the colonizer's tongue, it has to undergo a transformation. It has to be irrevocably changed. (hooks, 1999b, p. 342)

Les réponses à la question de l'accès aux différentes voix sont variées. Van den Avenne, en tant qu'historienne, prône le recours aux sources écrites pour y lire les voix à rebours par le biais de projets de longue durée, de collections de données et de réaménagement des archives sonores, par exemple, qui peuvent rendre audibles des voix inédites. La littératie est également un facteur décisif pour avoir une voix dans des sociétés essentiellement organisées par l'écrit. Cela concerne le présent, mais aussi la dimension historique : lorsque les archives coloniales comprennent des documents écrits systématiquement rédigés par un groupe particulier, numériquement minoritaire, mais concentrant sur lui tout le pouvoir politique et militaire, cela génère une logique de la violence dans laquelle les voix, au sens de positions politiques et de revendications, ne sont pas représentées.

La pragmatique et l'analyse du discours sont par ailleurs des approches indispensables pour comprendre les situations dans lesquelles des voix sont articulées ou juxtaposées. L'étude de Veniard en est un bon exemple lorsqu'elle souligne qu'avoir une voix signifie être entendu·e : il y a ici un élément perlocutoire qui est l'efficacité de la voix (Van den Avenne ; Weirich dans ce numéro; Heffer, 2013, pour une approche méthodique), les normes souvent tacites des groupes pouvant ainsi être analysées comme des registres. Goudet et Paquette montrent également comment la photographie peut faire émerger (différemment) la voix des personnes (migrantes) en contournant certaines normes et angoisses qui vont de pair avec des perspectives uniquement verbales. L'approche « photovoix » fait ainsi en sorte d'interroger les représentations en considérant que les images ne sont ni réalistes, ni objectives, mais subjectives et partiales, comme d'autres types de données analysées de manière qualitative.

Si le contexte est décisif pour pouvoir parler et écouter, cela vaut enfin aussi pour la recherche, notamment lorsqu'il s'agit d'entretiens (Leroy dans ce numéro). La photographie peut ainsi également servir de point de départ ouvrant la conversation et déclenchant un processus réflexif, la capacité de réflexion apparaissant alors comme condition pour la participation dans la recherche qualitative (Farmer). Se poser cette question revient à se demander qui a le pouvoir de donner voix à qui, dans quelles circonstances et pourquoi, mais questionne cette fois les responsabilités des sciences sociales : l'adultocentrisme caché, par exemple, qui est à la fois issu et justifié par les contraintes structurelles de l'enfance (Qvortrup, 1994), est sans doute l'une des raisons qui font que l'on en sait encore bien peu sur les enfants (Sirota, 2017, cité par Farmer).

Au plan linguistique, on peut enfin s'interroger sur la pertinence, pour les chercheurs-es, de s'approprier des langues non dominantes, marginalisées – mais lesquelles exactement, et comment? – dans lesquelles les personnes marginalisées linguistiquement auraient de meilleures chances de s'énoncer. Entre appropriation culturelle et condescendance paternaliste, cela questionne : de telles démarches, si elles étaient faisables,

ne reviendraient-elles pas à nier le potentiel des personnes à faire entendre leur voix dans une relative autonomie lorsque les circonstances sont aménagées pour le leur permettre?

Pourquoi et comment donner voix, à qui et par qui ?

Réfléchir à la « voix » comme possibilité de revendiquer sa place sociale et d'y défendre ses droits revient donc à penser la condition des personnes que les chercheur-es décrivent comme des inaudibles, des sans-voix, des subalternes, des invisibles ou encore des vulnérables (Guha et Spivak, 1988 ; Braconnier et Mayer, 2015 ; Paveau, 2017). Il ne s'agit pas là d'essentialiser la vulnérabilité et le silence – assigné, subi, choisi. Au contraire, il importe d'en investiguer la complexité afin de mieux comprendre dans quelle mesure, avec quelle pertinence, à quel moment et avec quelles conséquences pour qui il est possible de (re)trouver la voix. Les personnes vulnérables ne sont en effet pas – sauf cas exceptionnels – murées dans un silence absolu : elles peinent à s'exprimer et à se faire entendre dans certains contextes et moments donnés, et non dans l'absolu. Face au silence, il importe donc toujours de s'interroger pour mieux identifier dans quelle langue et dans la langue de qui ce silence devient problématique. Ne pas avoir de voix n'équivaut en effet pas à fonctionner dans le silence, mais à ne pas être ou pouvoir être entendu-e par certains interlocuteurs-trices et donc, surtout, à se voir dans l'incapacité de revendiquer certains rôles sociaux et de défendre ses droits, ce qui implique de s'interroger sur les rapports sociaux en jeu. Ces dynamiques, dont certaines seront développées dans ce numéro, peuvent relever d'une structuration ou d'une reconstruction de la voix des dominés par la culture dominante, d'un manque de ressources langagières, sociales et stratégiques ou encore de difficultés à se positionner et à être positionné-e de manière satisfaisante dans certaines situations. Quoi qu'il en soit, et qu'il s'agisse de la recherche ou de l'intervention sociale, une forte réflexivité est donc nécessaire afin que tous-tes les acteurs-trices impliqués-ées dans une situation de perte ou d'absence de « voix » puissent en diagnostiquer plus finement les causes et trouver les meilleures manières d'aider des voix à se faire entendre lorsque cela est nécessaire ou souhaité. Il importe en effet, tant pour le groupe que pour l'individu, de bien comprendre que parler de « voix », c'est aussi parler de silence, un silence qui peut être soumission, bien sûr, mais aussi adhésion, résistance ou démonstration de son pouvoir : pouvoir, devoir, vouloir se faire entendre peut en effet se faire par une voix audible ou silencieuse face à une revendication, selon les situations.

Dans tous les cas, il est question de domination – symbolique, économique, multiple – dans toute la complexité d'une relation où dominant et dominé sont dans un rapport inégal de co-dépendance. Dans cette relation, chercher à établir plus de justice sociale revient donc bien à aller dans le sens d'une reconnaissance de la personne ou du groupe dans ses différences et d'une (re)distribution plus équitable des ressources. Il importe toutefois de s'interroger très précisément sur ces deux aspects si l'on souhaite considérer la « voix » comme intersectionnelle. Les « ressources » à (re)distribuer diffèrent en effet selon les macro-, méso- et microcontextes et varient au fil des trajectoires individuelles : elles peuvent être économiques (Fraser, 2011, p. 17), bien sûr, mais aussi administratives, éducatives, linguistiques, humaines, autant de facteurs qui s'articulent et qu'il faut démêler pour comprendre comment agir ou réagir. Il en va de même si l'on considère, toujours à la suite de Fraser (2011), que l'injustice culturelle ou symbolique relève de la domination culturelle (être l'objet de modèles d'interprétation et de communication qui sont ceux d'une autre culture, et qui sont étrangers ou hostiles à la sienne propre), de la non-reconnaissance (devenir invisible sous l'effet de pratiques autoritaires de représentation, de communication ou d'interprétation de sa propre culture) ou de mépris (être déprécié-e par les représentations culturelles stéréotypiques ou dans les interactions quotidiennes).

Dans quels contextes globaux et situations spécifiques la domination culturelle, la non-reconnaissance ou le mépris agissent-ils, sur qui, par qui, comment et pourquoi ? Que ce soit dans la recherche ou dans la relation d'intervention, en particulier dans la relation pédagogique ou d'accompagnement de nouveaux arrivant-es, ces questions doivent se poser, avec des réponses toujours spécifiques. Il ne s'agit pas d'entretenir l'illusion de la possibilité d'éviter les rapports injustes de domination, mais de les mettre au centre de la réflexion et de les considérer au moment de l'action. Les rapports de domination s'appuyant souvent sur la bonne volonté d'acteurs-trices reproduisant à leur insu les mécanismes mêmes qu'ils et elles souhaitent contrer, une vigilance et une réflexion accrues sont indispensables lorsque l'on a la volonté d'œuvrer en faveur de l'octroi : il s'agira ainsi selon les cas de l'émission et/ou de la réception de certaines « voix ».

Note

ⁱ Les auteures souhaitent remercier Alexandre Duchêne pour ses commentaires éclairants qui leur ont permis d'améliorer la qualité de cette introduction.

Bibliographie

- Alcoff, L. (1991). The problem of speaking for others. *Cultural Critique*, 20, 5-32.
- Amesberger, H. et Halbmayr, B. (2008). *Das Privileg der Unsichtbarkeit. Rassismus unter dem Blickwinkel von Weissein und Dominanzkultur*. Braumüller.
- Avanza, M. et Laferté, G. (2005). Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance. *Genèses*, 4(61), 134-152. doi:10.3917/gen.061.0134. Consulté le 24 juillet 2021.
- Bakhtin, M. M. (1981). Discourse in the Novel (1934–35). Dans M. Holquist (éd.), *The dialogic imagination. Four Essays by M.M. Bakhtin* (259-422). University of Texas Press.
- Baroni, R. (2021). Perspective narrative, focalisation et point de vue : pour une synthèse. *Fabula-LhT*, 25. www.fabula.org/lht/25/baroni.html. Consulté le 30 juillet 2021.
- Béchet, M. ; Sandré, M. ; Hirsch, F. ; Richard, A. ; Marsac, F. et Sock, R. (2013). De l'utilisation de la pause silencieuse dans le débat politique télévisé. Le cas de François Hollande. *Mots. Les langages du politique*, 103, 23-38. doi: 10.4000/mots.21460. Consulté le 26 juillet 2021.
- Béguin-Jeanneret, T. (1988). Analyse hiérarchique et fonctionnelle du discours : co-énonciation et mouvement discursif conjoint. *TRANEL*, 13, 15-42.
- Bell, A. (2017). Giving voice: A personal essay on the shape of sociolinguistics. *Journal of Sociolinguistics*, 21(5), 587-602. doi: 10.1111/josl.12268.
- Bhabha, Homi. (1984). Of mimicry and man: The ambivalence of colonial discourse. *October*, 28, 125-133. www.jstor.org/stable/778467. Consulté le 22 juin 2021.
- Blanchet, P. (2016). *Discriminations. Combattre la glottophobie*. Textuel.
- Blommaert, J. et Backus, A. (2013). Superdiverse Repertoires and the Individual. Dans I. de Saint-Georges et J. J. Weber (éds.), *Multilingualism and multimodality. Current challenges for educational studies* (11-31). Sense Publishers.
- Boudreau, A. (2016). *À l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*. Classiques Garnier.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Fayard.
- Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1970). *La reproduction*. Éditions de minuit.
- Boutet, J. (2017). La pensée critique dans la sociolinguistique en France. *Langage et société*, 160-161(2-3), 23-42.
- Braconnier, C. et Mayer, N. (2015). *Les inaudibles : sociologie politique des précaires*. Presses de Sciences Po.
- Busch, B. (2013). *Mehrsprachigkeit*. Facultas Verlag UTB.
- Busch, B. (2016). Heteroglossia of survival: To have one's voice heard, to develop a voice worth hearing. *Working Papers in Urban Language & Literacies*, 188.
- Candea, M. et Trimaille, C. (2015). Introduction. Phonétique, sociolinguistique, sociophonétique : Histoires parallèles et croisements. *Langage et Société*, 151(1), 7-25.
- Collins, J. (2013). Voice, schooling, inequality, and scale. *Anthropology & Education Quarterly*, 44(2), 205-210.
- Cole, D. (2020). *The skin we're in. A year of black resistance and power*. Doubleday Canada.
- Dolar, M. (2006). *A voice and nothing more*. MIT Press (Short circuits).

- Draghici, C. C. et Garnier, P. (2020). Pratiques de la recherche avec les jeunes enfants : Enjeux politiques et épistémologiques. *Recherches en Éducation*, 30, 17-29. Open Edition Journals. doi.org/10.4000/ree.300. Consulté le 10 décembre 2020.
- Duchêne, A. et Heller, M. (éds.). (2012). *Language in late capitalism. Pride and profit*. Routledge.
- Duez, D. (2003). Le pouvoir du silence et le silence du pouvoir. Comment interpréter le discours politique. *MediaMorphoses*, 8, 77-82.
- Fanon, F. (2015). *Peau noire, masques blancs*. Éditions du Seuil. (Travail original publié en 1952)
- Foucault, M. (2015). *L'ordre du discours*. Gallimard. (Travail original publié en 1970)
- Fraser, N. (2011). Penser la justice sociale : Questions de théorie morale et de théorie de la société. Dans N. Frase (éd), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution* (p. 43-68). La Découverte.
- Giuliani, F. ; Laforgue, D. et Payet, J.-P. (éds.). (2008). *La voix des acteurs faibles*. Presses universitaires de Rennes.
- Guha, R. et Spivak, G. C. (1988). *Selected Subaltern Studies*. Oxford University Press.
- Heffer, C. (2013). *Projecting Voice: Towards an Agentive Understanding of a Critical Capacity*. Cardiff.
- Heller, M. (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Didier.
- hooks, b. (1999a). talking back. Dans R. Ferguson et M. Tucker (éds.), *Out there. Marginalization and contemporary cultures* (p. 337-340). The MIT Press.
- hooks, b. (1999b). marginality as site of resistance. Dans R. Ferguson et M. Tucker (éds.), *Out there. Marginalization and contemporary cultures* (p. 341-343). The MIT Press.
- hooks, b. (2015). *Talking back. Thinking feminist, thinking Black*. New edition. Routledge. (Travail original publié en 1989)
- Hymes, D. (1996). Report from an underdeveloped country: Toward linguistic competence in the United States. Dans D. Hymes (éd.), *Ethnography, Linguistics, Narrative Inequality* (p. 63-105). Taylor & Francis. (Travail original publié en 1983)
- James, A. (2007). Giving voice to children's voices : Practices and problems, pitfalls and potentials. *American Anthropologist*, 109(2), 261-272. www.jstor.org/stable/4496640.
- Juffermans, K. et Van der Aa, J. (2013). Introduction to the special issue: Analyzing voice in educational discourses. *Anthropology & Education Quarterly*, 44(2), 112-123.
- Lahire, B. (éd.). (2019). *Enfances de classe : de l'inégalité parmi les enfants*. Seuil.
- Le Breton, D. (2011). *Éclats de voix. Une anthropologie des voix*. Métailié.
- Lee, N. (2001). *Childhood and society. Growing up in an age of uncertainty*. Open University Press.
- Luke, A. (1996). Series editor's introduction. Dans D. Hymes (éd.), *Ethnography, Linguistics, Narrative Inequality* (p. ix-xi). Taylor & Francis.
- Matthews, S. H. (2007). A window on the 'new' sociology of childhood. *Sociology Compass*, 1(1), 322-334. doi.org/10.1111/j.1751-9020.2007.00001.x. Consulté le 10 décembre 2020.
- McIntosh, P. (1988). White privilege and male privilege: a personal account of coming to see correspondences through work in women's studies. *Wellesley Centers for Women. Working Paper*, vol. 189.

- McIntosh, P. (2010). Reflections and future directions for privilege studies. *Journal of Social Issues*, 68(1), 194-206. doi: 10.1111/j.1540-4560.2011.01744.x.
- Morrell, E. (2008). *Critical literacy and urban youth. Pedagogies of access, dissent, and liberation*. Routledge.
- Morris, R. (éd.). (2010) *Can the subaltern speak?: Reflections on the history of an idea*. Columbia University Press.
- Paveau, M.-A. (2017). Le discours des vulnérables : Propositions théoriques et méthodologiques. *Cadernos de Linguagem e Sociedade*, 18(1), 135-157.
- Pavlenko, A. (2001). "How am I to become a woman in an American vein?" Negotiation of gender in second language learning. Dans A. Pavlenko, A. Blackledge, I. Piller et M. Teutsch-Dwyer (éds.), *Multilingualism, second language learning, and gender* (p. 133-174). Mouton de Gruyter.
- Pavlenko, A. (2005). *Emotions and multilingualism*. Cambridge University Press.
- Pennycook, A. (2001). *Critical applied linguistics. A critical introduction*. Erlbaum.
- de Pietro, J.-F. ; Matthey, M. et Py, B. (1989). Acquisition et contrat didactique: les séquences potentiellement acquisitionnelles de la conversation exolingue. Dans D. Weil et H. Fugier (éds.), *Actes du troisième colloque régional de linguistique* (99-124). Strasbourg, Université des sciences humaines et Université Louis Pasteur. www.researchgate.net/publication/290159130_Acquisition_et_contrat_didactique_Les_sequences_potentiellement_acquisitionnelles_de_la_conversation_exolingue. Consulté le 25 juin 2021.
- Poster, W. (2007). Who's on the line? Indian call center agents pose as americans for U.S.-outsourced firms. *Industrial Relations*, 46(2), 271-304.
- Py, B. et Gajo, L. (2013). Bilinguisme et plurilinguisme. Dans J. Simonin et S. Wharton (dir.), *Sociolinguistique du contact* (p. 71-93). ENS.
- Qvortrup, J. (1994). Childhood matters: An introduction. Dans J. Qvortrup, M. Bardy et G. B. Sgritta (éds.), *Childhood matters: Social theory, practice and politics* (p. 1-23). Avebury.
- Rabatel, A. (2016). Polyphonies : Voix et valeurs du discours littéraire. *Arborescences*, 6, 13-38.
- Rampton, B. ; Cooke, M. et Holmes, S. (2018). Sociolinguistic Citizenship. *Journal of Social Science Education*, 17(4), 68-83. doi: 10.4119/JSSE-1097.
- Siegal, M. (1996). The role of learner subjectivity in second language sociolinguistic competency: Western women learning Japanese. *Applied Linguistics*, 17(3), 356-382.
- Sirota, R. (2010). French childhood sociology. *Current Sociology*, 58(2), 250-271. doi: 10.1177/0011392109354244.
- Sonntag, S. (2009). Linguistic globalization and the call center industry: Imperialism, hegemony or cosmopolitanism? *Language Policy*, 8, 5-25.
- Spivak, G. C. (1981). French feminism in an international frame. *Yale French Studies*, 62, 154-184. doi:10.2307/2929898. Consulté le 22 juin 2021.
- Spivak, G. C. (2003). Can the subaltern speak? *Die Philosophine*, 14(27), 42-58. doi: 10.5840/philosophine200314275. Consulté le 22 juin 2021.
- Tardy, C. M. (2010). Current conceptions of voice. Dans K. Hyland et C. S. Guinda (éds.), *Stance and voice in written academic genres* (p. 34-48). Palgrave Macmillan.
- Tisdall, E. K. M. et Punch, S. (2012). Not so 'new'? Looking critically at childhood studies. *Children's Geographies*, 10(3), 249-264. doi:10.1080/14733285.2012.693376.

Weirich, Anne-Christine, Anne-Christel Zeiter, Malika Ben Harrat et Fany Macé. « Introduction ». *Nouvelle Revue Synergies Canada*, N° 15 (2022).

Webster, A. K. et Kroskrity, P. (2015). Introducing ethnopoetics: Hymes's legacy. Dans A. K. Webster et P. V. Kroskrity (éds.), *The legacy of Dell Hymes. Ethnopoetics, narrative inequality, and voice* (p. 1-10). Indiana University Press.

Weirich, A.-C. (2018). *Sprachliche Verhältnisse und Restrukturierung sprachlicher Repertoires in der Republik Moldova*. Peter Lang.

Wolfram, G. (2018). *Die Kunst, für sich selbst zu sprechen*. Bundeszentrale für politische Bildung.